



# PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### MESURES COMPLEMENTAIRES DE PREVENTION COVID 19

Rodez, le 04/09/2020

#### Port du masque obligatoire étendu

La situation sanitaire en Aveyron continue d'évoluer avec un taux d'incidence à ce jour de 27,7 pour 100 000 habitants. Ce taux était de 12,4 il y a dix jours. Le taux de positivité des tests de dépistage réalisés est de 2,3% sur les 7 derniers jours, contre 1,4% la semaine antérieure. Aussi, à compter du 2 septembre, le département, initialement classé en "vulnérabilité limitée", est placé en "vulnérabilité modérée".

En conséquence, dans la continuité des mesures déjà en vigueur, la préfète de l'Aveyron a décidé d'étendre l'obligation du port du masque :

- pour tout public lors de rassemblements sportifs, quel que soit le volume du rassemblement,
- pour tout rassemblement, réunion ou activité réunissant plus de 100 personnes,
- aux abords des établissements scolaires du département (écoles, collèges et lycées) et des établissements d'enseignement supérieur, de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi.

- Ces nouvelles mesures entrent en vigueur vendredi 4 septembre.
- L'obligation du port du masque dans les marchés de plein vent, brocantes, vide-greniers et ventes au déballage, reste en vigueur.
- La préfète de l'Aveyron invite également nos concitoyens à porter le masque à l'occasion de tout regroupement dans les parcs et jardins et en particulier les étudiants et les lycéens qui se réunissent parfois dans ces lieux.

### Contacts presse

#### Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)

